

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL EXÉCUTIF  
SÉANCE DU 22 MARS 1995  
À 10 h 00  
SOUS LA PRÉSIDENTE DU  
PREMIER MINISTRE  
ET MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS  
MONSIEUR JACQUES PARIZEAU**

---

**Membres du Conseil exécutif présents:**

Monsieur Jacques Parizeau,	Premier ministre et ministre de la Culture et des Communications
Monsieur Paul Bégin,	Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Madame Jeanne Blackburn,	Ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine
Monsieur Jacques Brassard,	Ministre de l'Environnement et de la Faune
Monsieur Jean Campeau,	Ministre des Finances et ministre du Revenu
Monsieur Guy Chevrette,	Ministre d'État au Développement des régions, ministre des Affaires municipales, Leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de la réforme électorale
Madame Rita Dionne-Marsolais,	Ministre déléguée au Tourisme, ministre responsable de la Régie des installations olympiques
Monsieur Jean Garon,	Ministre de l'Éducation
Monsieur François Gendron,	Ministre des Ressources naturelles
Monsieur Jean-Pierre Jolivet,	Whip en chef du gouvernement
Monsieur Bernard Landry,	Vice-premier ministre, ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Francophonie
Monsieur Marcel Landry,	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Monsieur Richard Le Hir,	Ministre délégué à la Restructuration
Monsieur Jacques Léonard,	Ministre des Transports
Madame Pauline Marois,	Ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de la Famille
Monsieur Serge Ménard,	Ministre de la Sécurité publique
Monsieur Daniel Paillé,	Ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
Monsieur Jean Rochon,	Ministre de la Santé et des Services sociaux

Certains renseignements ont été caviardés dans ce document, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12). Les articles pertinents apparaissent aux endroits concernés.

eu sur la population. Cependant, cette proposition devrait être envisagée pour l'an 2000. Le premier ministre considère que cette suggestion est raisonnable.

Monsieur Gendron indique que, lundi prochain, monsieur Brassard et lui donneront une conférence de presse conjointe lors de laquelle des ouvertures sur l'avenir seront faites.

### **Décision numéro: 95-050**

#### **Le Conseil des ministres décide:**

à la suite du mémoire daté du 2 mars 1995, soumis par le ministre des Ressources naturelles et le ministre de l'Environnement et de la Faune et portant sur l'adoption du plan d'action québécois pour la mise en œuvre au Québec de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (réf.: 5-0021),

- 1- d'adopter le plan d'action pour la mise en œuvre au Québec de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques proposé par le ministre des Ressources naturelles et le ministre de l'Environnement et de la Faune;
- 2- d'autoriser le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement et de la Faune à rendre public le plan d'action adopté ainsi qu'un document de communication vulgarisé;
- 3- de confier au ministre des Ressources naturelles et au ministre de l'Environnement et de la Faune, conjointement, la responsabilité de la réalisation du plan d'action, de la détermination de l'engagement du Québec après l'an 2000, de l'identification des mesures nécessaires à l'atteinte de cet objectif ultérieur et de l'actualisation de la présente stratégie gouvernementale.

## **LA REVUE DE LA SITUATION POLITIQUE**

### **Les orphelins de Duplessis**

Monsieur Bégin explique à ses collègues qu'il s'agit là d'un dossier d'envergure gouvernementale. Il rappelle qu'il a déjà annoncé qu'aucune poursuite criminelle ne serait intentée contre les prétendus auteurs de gestes de violence. Il ajoute qu'il a rencontré les représentants des orphelins de Duplessis. Leur porte-parole est une personne articulée. Un échange d'une durée de deux heures a eu lieu au cours duquel ces représentants ont demandé que le gouvernement fasse des excuses publiques, institue une enquête publique, permette la correction des rapports médicaux et verse une indemnité aux victimes. Certaines personnes ont été déclarées aliénées mentales en vertu de ces rapports médicaux. Cependant, les représentants du groupe n'ont pas quantifié leur demande d'indemnité. Le ministère de la Santé et des Services sociaux sera impliqué. Déjà, une rencontre a eu lieu quant à la marche à suivre.

art. 32, 9 CDLP

Il est indispensable d'associer le ministère de la Santé et des Services sociaux et le cabinet du premier ministre tout au long de cette démarche.

Monsieur Garon rappelle qu'il a déjà rencontré un des patients de l'établissement de Baie St-Paul qui a bénéficié d'une désinstitutionnalisation et qui a connu une évolution telle entre l'âge de 19 ans à 30 ans qu'il était méconnaissable.

art. 32, 9 CDLP

art. 32, 9 CDLP

Madame Blackburn indique qu'elle se sent mal à l'aise face à ce problème.

art. 32, 9 CDLP

De plus, certains parents avaient tendance à placer leurs enfants dès qu'ils démontraient un certain handicap intellectuel. Les excuses publiques doivent être une reconnaissance collective des souffrances qui ont été subies par ces personnes. Dans le cas des résidents canadiens d'origine japonaise qui ont fait l'objet d'une détention préventive lors de la dernière guerre mondiale, les excuses publiques ont conduit à des indemnités.

art. 32, 9 CDLP

Monsieur Gendron signale qu'il a rencontré des victimes qui lui ont fait part de choses de toute nature, allant des sévices sérieux aux délits sexuels. Le gouvernement ne doit pas fermer les yeux sur de tels agissements. De plus, les victimes tiennent beaucoup aux excuses publiques.

art. 32, 9 CDLP

Le premier ministre affirme qu'il s'agit d'un enjeu moral important sur lequel le gouvernement doit prendre position. Il doit éviter de faire une appréciation rétrospective. Le gouvernement doit plutôt reconnaître le fait que ces gens subissent actuellement une injustice en raison de gestes qui ont été posés dans le passé et qui n'ont pas été corrigés. Par exemple, on ne doit pas faire procéder à la correction des rapports médicaux, puisque la chose s'avérerait impossible. De plus, il dit avoir l'impression que ces gens souhaitent surtout une indemnité.

art. 32, 9 CDLP

Monsieur Rochon dit avoir également rencontré les représentants des orphelins de Duplessis. Il se dit d'accord avec la proposition du premier ministre.

art. 32, 9 CDLP

À l'établissement de Baie St-Paul vivaient des gens qui étaient presque des monstres physiquement et d'autres qui étaient tout à fait normaux. Ces derniers ont été réhabilités. Pour ceux des autres institutions qui sont normaux, il serait possible d'adopter des mesures de corrections. Le premier ministre croit qu'il faudrait commencer par cette étape en associant monsieur Claude Paradis à la démarche.

**Le dernier sondage de la firme Léger et Léger**

Le premier ministre explique à ses collègues que selon le plus récent sondage de cette firme, qui contacte 1 000 répondants à toutes les deux semaines, 45 % des gens interrogés donnent leur appui à la souveraineté. Cependant, seulement 20 % des gens interrogés croient que le gouvernement va remporter ce référendum. Ce résultat démontre que le camp souverainiste ne répond pas assez fermement aux attaques de ses adversaires. Quant au taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement, il a légèrement fléchi en raison des déficiences survenues dans l'annonce que le gouvernement fait des gestes positifs qu'il pose.